

# Education nationale - SDEI

Etude de la situation préoccupante en Pôle Ressource départemental  
=> saisine EMAS + nomination du pair expert

Rédaction de la fiche de saisine, avec des annexes complémentaires (sociales, médicales,... transmissibles) par les chargés de mission du SDEI

Le chargé de mission Ecole inclusive :

- Transmission de la fiche de saisine et des annexes à la coordonnatrice de l'EMAS
- Prise de contact avec l'établissement (+IEN) et avec le pair expert

# Procédure EMAS

## EMAS – gestion de l'APEI

Coordonnateur de l'EMAS

- Réception de la fiche de saisine
- Prise de contact avec le pair expert, puis de l'établissement pour fixer une première date



## Groupe d'intervention EMAS

Pair expert

Groupe EMAS de l'APEI et autres personnels d'ESMS

Co-intervention lors d'une première visite

⇒ Ecoute des besoins de l'équipe enseignante

Co-construction du projet d'intervention



Pair expert communique à A-DASEN les perspectives envisagées

A-DASEN valide ou non les réponses construites

Si désaccord, discussion entre

Pair expert

Groupe EMAS de l'APEI et autres personnels d'ESMS

Co-intervention

Co-construction des supports

A-DASEN

Chef de service de l'APEI en charge de l'EMAS